



## **ABONNEMENTS POUR GESTION JURIDIQUE**

- ▶ La gestion juridique de votre entreprise par abonnement
- ▶ Description détaillée des prestations
- ▶ Le budget
- ▶ Comment souscrire un abonnement
- ▶ Nous contacter

*JURISTES D'AFFAIRES ASSOCIES  
9, rue Pierre Gilles de Gennes  
Parc d'activités technologiques de la Vatine  
76130 MONT SAINT AIGNAN*

*Téléphone : 02 35 12 47 30  
Télécopie : 02 35 12 47 28*

## LA GESTION JURIDIQUE DE VOTRE ENTREPRISE PAR ABONNEMENT

Une formule mise au point pour les micro entreprises.

Les formules d'abonnements qui vous sont proposées sont spécialement étudiées pour les micro entreprises en tenant compte de leurs besoins spécifiques et de leurs capacités financières.

Pourquoi un abonnement auprès d'un cabinet d'avocats spécialisé en droit des affaires ?

- ▶ Pour que les petites entreprises puissent créer un lien solide avec un cabinet d'avocat qui les connaît.
- ▶ Parce qu'un cabinet d'avocat en droit des affaires ne fait que du droit de l'entreprise et rien d'autre.

Pour quel budget ?

- ▶▶ Le client détermine lui-même son budget de départ à partir de 160 EUR HT par an pour l'abonnement simple, (ce qui équivaut à 13.33 EUR HT par mois ou 42 centimes HT par jour...).
- ▶▶ Le budget choisi ouvre au client un crédit de temps établi en fonction des tarifs horaires du cabinet.

Pour quels services ?

- Commerce
- Sociétés et réglementation économique
- Fiscalité
- Droit social
- Brevets, marques, droits d'auteurs et nouvelles technologies
- Conditions générales de vente

Et l'approbation des comptes annuels et/ou le suivi juridique ?

L'abonnement peut comprendre, selon la forme de la société, les opérations d'approbation des comptes annuels. Il suffit de préciser votre souhait lors de la souscription. Le budget minimum annuel est alors de 240 EUR HT (abonnement complet).

Comment faire fonctionner l'abonnement ?

Les services du cabinet sont fournis, comme tous ceux des autres cabinets d'avocats, par téléphone, par courrier postal, courrier électronique, rendez-vous, etc... Les formules les plus rapides et les plus économiques sont toujours privilégiées.



## DESCRIPTION DETAILLEE DES PRESTATIONS FOURNIES AUX PROFESSIONNELS

### ABONNEMENT GESTION JURIDIQUE :

1°) Réponses aux questions du client, recommandations et conseils en matière de :

- Commerce
- Sociétés
- Fiscalité
- Droit social
- Brevets, marques, droits d'auteurs et nouvelles technologies
- Réglementation économique

Aucun temps n'est décompté en cas d'impossibilité de fournir la réponse.

2°) Pour les domaines énumérés ci-dessus, sur demande, informations sur l'état de la réglementation et de l'application qui en est faite.

3°) Rédaction d'actes, conditions générales de vente et d'achat, lettres et documents pour ces domaines.

4°) En cas de contentieux ouvert : premier examen du dossier en urgence, avant de confier le dossier à un avocat plaidant.

### ABONNEMENT GESTION PLUS : JURIDIQUE + APPROBATION DES COMPTES ANNUELS:

Les mêmes prestations que celles prévues pour l'abonnement suivi juridique auxquelles il faut ajouter :

- les relations avec les services comptables de l'entreprise pour les questions relatives à l'approbation des comptes
- le suivi et la gestion des délais pour les réunions d'associés
- la préparation d'une éventuelle demande de prorogation de délai
- la préparation des convocations à faire aux associés
- la préparation des projets de documents à soumettre aux associés (rapport de gestion, rapport spécial, texte des résolutions, projet de procès-verbal, documents à déposer au greffe du tribunal de commerce, toutes décisions ordinaires à prendre, etc...)
- instructions écrites pour la tenue de l'assemblée annuelle et la signature des documents.
- instructions écrites pour les formalités à faire à la suite de la réunion
- instructions écrites pour la tenue des registres
- en cas de distribution de dividendes, préparation des documents nécessaires et des déclarations fiscales (facturation supplémentaire de 50 EUR HT pour les déclarations fiscales relatives à la distribution)

Les échanges sont effectués par courrier électronique ou postal.

Nota : il est possible de confier au cabinet les formalités à faire à la suite de la réunion et/ou la tenue des registres légaux.

**OBSERVATION IMPORTANTE :** il est vivement conseillé aux entreprises exerçant sous forme de sociétés de souscrire l'abonnement « *Gestion juridique + approbation des comptes annuels* ». (Gestion plus)

En effet, cet abonnement permet au cabinet de bien connaître l'entreprise et ses dirigeants et associés. De plus, en cas de nécessité de prendre toute décision de modification des statuts, le dossier est traité immédiatement.



### **COMMENT DETERMINER LE BUDGET A SOUSCRIRE ? :**

Le budget que vous souscrivez doit correspondre à vos besoins réels.

Si vous venez de créer votre entreprise, il est difficile pour vous d'évaluer ces besoins puisque vous n'avez pas de référence sur laquelle vous appuyer.

Dans ce cas, le plus simple est de souscrire le budget minimum préconisé et de faire appel aux services du cabinet selon vos besoins du moment.

Le trafic réel observé sur l'abonnement permettra de mieux déterminer le budget effectivement nécessaire et de procéder aux éventuels réajustements. Les débours pour votre compte sont en sus et refacturés à l'identique en fin de mission.

Rappelons que les budgets les plus faibles sont de :

- 160 EUR HT l'an pour l'abonnement dit « gestion juridique » soit 191.36 EUR TTC
- 240 EUR HT l'an pour l'abonnement dit « gestion juridique plus » comprenant l'approbation des comptes annuels (soit 287.04 EUR TTC).

L'abonnement simple convient aux entreprises individuelles et aux SARL unipersonnelles (EURL) dont l'associé unique est gérant.

L'abonnement complet convient aux entreprises en SARL.

### **COMMENT SURVEILLER SON BUDGET ? :**

Le client est informé de l'état des sommes décomptées sur l'abonnement dès que la moitié du budget souscrit a été utilisée.

De même, le client a la possibilité d'obtenir, sur simple demande, le décompte détaillé des prestations fournies.

Le client peut éviter la réalisation d'un dépassement de budget en le faisant savoir au cabinet à tout moment.

### **QUE SE PASSE-T-IL EN CAS DE DEPASSEMENT DE BUDGET ? :**

Vous êtes prévenu dès que le dépassement devient très probable.

A moins que vous ayez décidé de ne pas permettre le dépassement, le cabinet effectue les prestations nécessaires lesquelles vous sont facturées au même tarif que les prestations rendues dans le cadre de l'abonnement.

Toute prestation en dépassement vous est systématiquement signalée.



## Pour nous contacter

### Par courrier postal :

JURISTES D'AFFAIRES ASSOCIES  
Parc d'activités technologiques de la Vatine  
9, rue Pierre Gilles de Gennes  
76130 Mont-Saint-Aignan

### Par téléphone :

02 35 12 47 30

### Par télécopie :

02 35 12 47 28

### Par courrier électronique :

[gestionplus@juristes-affaires.com](mailto:gestionplus@juristes-affaires.com)

SELARL Juristes d'affaires associés  
P. Venturini avocat au barreau de Rouen  
RCS Rouen 435 178 710

